

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DE L'INNOVATION****La directrice générale par intérim du Centre national d'enseignement à distance,**

**Vu** les articles R. 426.1 à R 426.24 du Code de l'éducation relatifs au Centre national d'enseignement à distance et en particulier l'article R426.10 ;

**Vu** l'arrêté du 16 mars 2015 portant attribution des fonctions à Madame Béatrice BOURY, directrice générale par intérim du Centre national d'enseignement à distance ;

**Vu** l'arrêté du 13 octobre 2006 relatif aux modalités d'exercice du contrôle financier sur le Centre national d'enseignement à distance ;

**Vu** l'arrêté du 11 février 2008 portant désignation de l'autorité chargée du contrôle financier sur les établissements publics administratifs des secteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**Vu** le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;

**Vu** la procédure de visa préalable d'engagement des dépenses du Cned ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean MILLERAT, directeur de l'innovation à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, les actes expressément mentionnés ci-dessous :

- les bons de commandes relatifs aux services et aux biens inhérents à l'activité de la direction de l'innovation et au programme accessibilité numérique sous réserve du respect de la procédure de visa préalable de l'engagement de la dépense établie par le secrétariat général du Cned ;
- les bordereaux de mandats relatifs aux services et aux biens inhérents à l'activité de la direction de l'innovation et au programme accessibilité numérique ;
- les devis, contrats et factures relatifs aux actions de formation et prestations réalisées par la direction de l'innovation et dans le cadre du programme accessibilité numérique ;
- les attestations de formation établies par la direction de l'innovation dans le cadre de ses prestations de formation et dans le cadre du programme accessibilité numérique ;
- les attestations de service fait ;
- les convocations et demandes d'ordre de mission des agents relevant de son contrôle hiérarchique, sous réserve du respect de la procédure de gestion des missions validée par le secrétariat général.

**ARTICLE 2 :** Délégation est donnée à Madame Marie-Eve CHARPENTIER, responsable du Centre de ressources et Madame Nadège GOHIER, archiviste, à l'effet de signer l'ensemble des actes figurant ci-dessous :

- les bons de commandes relatifs aux activités, services et aux biens inhérents à l'activité du service « Info-veille », sous réserve du respect de la procédure de visa préalable de l'engagement de la dépense établie par le secrétariat général ;
- les attestations de service fait ;

**ARTICLE 3 :** Sont expressément exclues de la présente délégation toutes correspondances impliquant une décision, ayant une incidence politique ou juridique ainsi que les courriers adressés au contrôleur financier du Cned.

**ARTICLE 4 :** Les actes entrant dans le champ de la présente délégation et engageant des dépenses devront respecter les principes de la comptabilité publique (imputation, disponibilité des crédits) et, le cas échéant, les règles de visa préalable des dépenses par le contrôle financier. Chaque acte donnera lieu, dès émission, à l'enregistrement dans la comptabilité publique des dépenses engagées ouvertes dans l'établissement.

**ARTICLE 5 :** La présente délégation remplace toute délégation antérieure relative à la direction de l'innovation et prend effet à compter de sa date de signature

**ARTICLE 6 :** Cette décision sera notifiée au secrétaire général, aux directeurs de site, aux directeurs métiers, à l'agent comptable ainsi qu'à chaque agent à qui la présente accorde délégation de signature.

**ARTICLE 7 :** Le secrétaire général et le directeur de l'innovation sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée sur l'intranet du Cned.

Fait à Chasseneuil-Futuroscope, le **1 6 MAR. 2015**

**Béatrice BOURY**  
Directrice générale du Cned par intérim

